

AMICALE DES PÊCHEURS DE COUDUN

Conseil d'Administration du vendredi 13 janvier 2017

Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'ouverture de la pêche
- 2) Questions diverses

Compte rendu

Le Conseil d'Administration s'est tenu à partir de 18h30 sous la présidence de J. Gasnot. Les 11 membres du Conseil assistaient à cette réunion, ainsi que Jean-Luc Bas, qui avait répondu à l'invitation. L'objectif principal de la réunion était de préparer l'ouverture de la Pêche du samedi 25 mars 2017.

1) Préparation de l'ouverture 2017

La feuille « Menu », jointe en annexe, a été préparée collectivement.

En fonction de notre budget prévisionnel (environ 35 pêcheurs), le Président, en accord avec le Trésorier, propose l'achat à la pisciculture de Bulles de 720 kg de truites. Les « lâchers » auraient lieu les mardis 21 mars (60 kg de farios et 60 kg d'arcs), 11 avril (60 kg d'arcs et 40 kg de farios), 2 mai (100 kg d'arcs), 23 mai (100 kg d'arcs ou plus si la journée de la pêche a lieu), 13 juin (100 kg d'arcs), 12 juillet (100 kg d'arcs) et 16 août (60 kg d'arcs et 40 kg de farios). Des ajustements seront sans doute nécessaires en fonction des possibilités du pisciculteur (farios de 30 cm).

2) Questions diverses

Le Président nous informe qu'il a passé la commande le jeudi 12 janvier 2017 chez le traiteur. Il nous confirme que le menu de l'Assemblée Générale prévoit deux purées et nous informe qu'il a choisi des galettes en dessert.

Après discussion, il sera proposé aux pêcheurs le maintien du prix de l'action à 110 euros.

La règlementation (déjà imprimée sur les publications de la Fédération) ne devrait pas changer en 2017 (pêche à 4 lignes sans supplément).

Il est décidé d'envoyer un courrier d'invitation au repas de l'Assemblée Générale à la femme et à la fille du regretté Freddy Caqueret.

Après discussion, il est décidé à la majorité moins une voix, d'envoyer un courrier à la Mairie pour demander une subvention exceptionnelle à la suite du passage des « gens du voyage ».

Le Trésorier nous informe que la commission de vérification des comptes 2016 est prévue le vendredi 03 février à 18 heures. Il signale que seuls trois pêcheurs lui ont retourné la demande de prise de carte par Internet, et qu'il faudra dorénavant imposer une date butoir. Il s'étonne que la Caisse d'Épargne prélève maintenant 10 euros par mois pour « consultation des comptes ». Jean-Luc Bas nous explique que c'est une application des nouveaux frais bancaires, au 01/01/17, dont il est également victime. Au prétexte de « gestion de monnaie en vrac », le dépôt de quatre euros revient à dix euros... Il conseille au Trésorier de demander la restitution de la somme prélevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 19h30.

Les secrétaires : Françoise Leclère
 Michel Leblond